

GUIDE DE L'UTILISATION DES FICHES

Votre parcours de formation dépend de vos objectifs :

- en termes de diplôme (pas d'objectif diplômant, licence sciences humaines, titre RNCP de psychologue du travail)
- de votre niveau d'études (inférieur au Bac+2, Bac+2, Formation en psychologie)

ATTENTION :

- La licence Sciences humaines et sociales parcours Psychologie du travail et clinique du travail **n'est pas une licence de psychologie**
- Si vous répondez aux conditions d'accès (diplôme ou Vap 85), vous pouvez vous engager dans le cursus vers le diplôme de psychologue du travail **sans valider la licence.**

VOTRE SITUATION		VOIR LES FICHES
Vous n'avez pas de Bac	- Vous pouvez suivre les cours théoriques - Si vous souhaitez préparer un diplôme (licence SHS, diplôme de psychologie du travail), vous devez vous devez engager une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP 85)	Fiches 1 et 2
Vous n'avez pas de Bac + 2	- Vous pouvez suivre les cours théoriques - Vous pouvez engager un parcours diplômant (licence) - Si vous souhaitez préparer le titre de psychologue, vous devez engager une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP 85)	Fiches 1 et 2
Vous avez un Bac + 2	- Vous pouvez suivre les cours théoriques - Vous pouvez engager un parcours diplômant (titre de psychologue du travail)	Fiches 1 et 2
Vous êtes diplômé(e) en psychologie	- Vous pouvez suivre les cours théoriques - Vous pouvez engager un parcours diplômant (titre de psychologue du travail)	Fiches 1 et 3

FICHE I : LE DIPLÔME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CNAM ET L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

LE DIPLÔME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CNAM

Le diplôme de psychologie du travail du Cnam est un « Titre professionnel inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau I ».

Un titre professionnel RNCP est un diplôme reconnu par l'Etat. Il est créé et renouvelé sur avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés sont parties prenantes. Ces instances certifient la professionnalisation de la formation.

Le diplôme de psychologue du travail est accessible directement pour les titulaires d'un Bac + 2 ou les titulaires de la licence Sciences Humaines et Sociales, mention Travail, Orientation, Formation.

Les élèves qui ne sont pas titulaire d'un Bac + 2 peuvent monter un dossier VAP 85 (validation des acquis professionnels selon le décret de 1985).

La VAP 85 permet aux personnes qui ne possèdent pas le titre requis (ici un Bac+2) pour faire une formation d'y accéder en validant divers acquis.

Sont pris en compte :

- les diplômes étrangers
- les formations initiales et continues
- les expériences professionnelles
- les acquis personnels : participations aux activités d'une association, d'un syndicat, voyages d'études, etc.

La VAP 85 est ouverte aux personnes de plus de 20 ans ayant arrêté leur formation pendant au moins deux ans (trois ans en cas d'échec à la validation de la dernière formation)

Titre RNCP et titre de psychologue : deux titres !

La profession de psychologue est réglementée et le titre de psychologue est reconnu et protégé par la loi.

Les conditions pour se nommer et se déclarer psychologue sont strictement définies :

« L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes nationaux exigés ». (Loi du 25 juillet 1985 relative à la protection du titre de psychologue).

Le titre de psychologue du travail délivré par le Cnam figure sur cette liste fixée par décret le 22 mars 1990.

Ainsi, le titulaire du titre professionnel de psychologue du travail du Cnam (le diplôme) peut faire usage professionnel du titre de psychologue (le nom du métier).

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Pour l'organisation des enseignements de la licence, vous pouvez consulter les fiches de la licence.

Les enseignements du CNAM sont organisés en Unités d'Enseignement (UE) et en Unités d'Activités.

Les cours magistraux et les modules de professionnalisation constituent des UE.

L'expérience professionnelle et le mémoire constituent des UA.

Les UE sont dispensées soit :

- hors temps de travail (**HTT**), le plus souvent les soirs de la semaine et les samedis.
- en formation continue (**FC**), lors de stages en journée
- en formation ouverte à distance (**FOD**).

Les Unités d'Enseignement (UE) **En HTT,FC ou FOD**

Une UE se déroule le plus souvent sur un semestre. Elle représente en général 40 à 60 heures d'enseignement.

Les UE de cours peuvent être suivies indépendamment de tout objectif d'obtention d'un diplôme ou à titre de formation complémentaire dans le cadre de la préparation d'un autre diplôme que celui de psychologue du travail.

A chaque unité d'enseignement est affectée une valeur en crédit. Les crédits sont acquis dès que l'auditeur obtient, pour une UE donnée, une note égale ou supérieure à la moyenne. Les crédits acquis sont capitalisables dans différentes filières du CNAM et éventuellement dans certaines filières universitaires.

Les Unités d'Activité (UA)

Comme pour les UE, des crédits sont affectés pour chacune des UA : 36 crédits pour l'expérience professionnelle.

Attention !

L'expérience professionnelle dans le domaine du diplôme préparé est une UA obligatoire.

Vous devez donc faire le point sur votre expérience professionnelle dès votre entrée dans le cursus si vous êtes dans l'optique d'obtenir le diplôme de psychologue du travail.

En effet, vous devrez programmer un stage de trois à six mois si vous n'avez pas d'expérience dans le domaine.

L'expérience professionnelle doit être validée avant l'entrée en PST 219.

Voir aussi la fiche : L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET LE STAGE DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHOLOGIE

LE PARCOURS

Les enseignements sont organisés suivant l'ordre suivant :

- Cours d'introduction à la psychologie et statistiques : PST 002, PST 003, PST 004, PST 001¹
- Cours de psychologie du travail et de clinique du travail : PST105, PST 106, PST 108, PSY 206
- Des modules de professionnalisation :
 - 1^{ère} année : PST 116 et PST 117
 - 2^{nde} année : PST 115 et PST 118
- Des travaux de fin d'études

Questions/réponses

Peut-on commencer par les UE de psychologie et de clinique du travail ?

C'est déconseillé.

Il faut commencer par suivre les cours de psychologie du travail de la licence : PST 002, PST 003, PST 004. Ces UE sont une introduction à la psychologie cognitive, sociale et à la clinique en psychologie.

De plus, la validation de ces UE est obligatoire au titre des UE optionnelles pour les élèves qui n'ont pas de diplôme en psychologie.

Je n'ai pas de Bac + 2 mais je veux préparer le diplôme de psychologue du travail. Est-ce que je dois d'abord obtenir la licence ?

Non si vous avez arrêté les études depuis trois ans et que vous avez une expérience professionnelle. Vous devez monter un dossier de Vap 85. Si vous obtenez la VAP85, vous serez dans la même « position » qu'un titulaire de Bac+2.

Vous pouvez dès à présent commencer la formation en suivant les PST 001, PST 002, PST 003, PST 004.

¹ Les PST001, PST002, PST003, PST004 ne sont pas des UE du diplôme. Elle figure dans le parcours présenté ici car, comme indiqué dans les fiches suivantes, ces UE sont à valider au titre des UE optionnelles.

FICHE 2 ÉLÈVES NON DIPLÔMÉS EN PSYCHOLOGIE

- LE PARCOURS
- LES DISPENSES AUTOMATIQUES D'UE
- LE CHOIX DES UE OPTIONNELLES

Formation théorique de base

PST001 crédits	Statistiques	(mardi soir semestre 1 et 2)	4
PST002 crédits	Introduction à la psychologie clinique	(jeudi soir semestre 2)	6
PST003 6 crédits	Introduction à la psychologie sociale et des organisations (sem.1, sam ap-midi)		
PST004 crédits	Introduction à la psychologie cognitive	(semestre 1, samedi matin)	6

NB 1: Le PST 001 est obligatoire pour les élèves sans Bac+2 et pour les élèves qui n'ont jamais validé d'enseignement en statistiques dans l'enseignement supérieur.

Les élèves titulaires d'un Bac+ 2 qui ont déjà suivi un enseignement en statistiques sont dispensés du PST 001

NB 2: Pour les titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur ou égal à Bac + 2, les PST 002, PST 003 et PST 004 sont à valider au titre d'UE optionnelles du diplôme

Formation théorique en psychologie du travail

PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	(semestre 1)	6 crédits
PST106 crédits	Clinique de l'activité et psychologie du travail	(semestre 2)	6
PSY206 crédits	Psychodynamique et psychopathologie du travail	(semestre 2)	6
PST108 crédits	Langage, activité, développement	(semestre 1)	6

Pour accéder à la formation pratique et clinique, il faut avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement correspondant à la formation théorique, à l'exception du cours PST108 qui peut être validé lors de la première année de de la formation pratique et clinique.

Formation pratique et clinique : Modules de professionnalisation 1ère année

PST116 12 crédits	Clinique de l'expérience professionnelle
PST117 12 crédits	Textes et théories en psychologie du travail

Formation pratique et clinique : Modules de professionnalisation 2ème année

PST118 12 crédits	Pratiques de terrain en psychologie du travail	
PST115 crédits	Les méthodes psychométriques	6

UA210Q	Expérience professionnelle <i>A valider avant l'examen probatoire.</i>	36 crédits
--------	---	------------

Travaux de fin d'études et mémoire

PST219	Préparation au diplôme de psychologue du travail	12 crédits
UA210R	Mémoire	48 crédits

REGLES DES DISPENSES AUTOMATIQUES D'UE ET REGLES DANS LE CHOIX DES UE OPTIONNELLES

La validation automatique de ces dispenses se fait automatiquement au moment du dépôt du dossier de candidature au diplôme, et au vu des justificatifs des diplômes universitaires antérieurs.

Avec un diplôme de niveau Bac + 2 sans validation d'un enseignement en statistiques

Les PST 001, PST 002, PST 003 et PST 004 sont obligatoires.

La validation des PST 002, PST 003 et PST 004 vous dispense automatiquement (sans dépôt de dossier) de valider les UE optionnelles.

Avec un diplôme de niveau Bac + 2 avec validation d'un enseignement en statistiques

Les PST 002, PST 003 et PST 004 sont obligatoires.

La validation des PST 002, PST 003 et PST 004 vous dispense automatiquement (sans dépôt de dossier) de valider les UE optionnelles.

FICHE 3 ÉLÈVES DIPLÔMÉS EN PSYCHOLOGIE

BAC +2, LICENCE, MASTER, MAITRISE, DESS

- LE PARCOURS
- LES DISPENSES AUTOMATIQUES D'UE
- LE CHOIX DES UE OPTIONNELLES

Avec un diplôme Bac + 2 de Psychologie

Vous êtes dispensé automatiquement (sans dépôt de dossier) des UE :

PST 001

PST 002,

PST 003

PST 004.

Vous devez valider trois UE optionnelles parmi les UE du Département Travail, Organisation, Formation ou parmi les autres UE en sciences humaines du Cnam.

Le choix des UE optionnelles (PU2101 et PU2102) doit être validé par un enseignant titulaire.

Formation théorique en psychologie du travail		
PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	6 crédits
PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6 crédits
PSY206 crédits	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6
PST108	Langage, activité, développement	6 crédits

UE optionnelles		
PU2101 crédits	Ue optionnelle	6
PU2102 crédits	2 Ue optionnelles	12

Pour accéder à la formation pratique et clinique (modules de professionnalisation), il faut avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement correspondant à la formation théorique, à l'exception du cours PST108 et des UE optionnelles qui peuvent être validés au cours de la formation pratique et clinique.

Formation pratique et clinique (modules de professionnalisation) <u>1ère année</u>		
PST116 12 crédits	Clinique de l'expérience professionnelle	

PST117 12 crédits	Textes et théories en psychologie du travail
----------------------	--

Formation pratique et clinique (modules de professionnalisation) 2ème année

PST118 12 crédits	Pratiques de terrain en psychologie du travail
----------------------	--

PST115 crédits	Les méthodes psychométriques	6
-------------------	------------------------------	---

UA210Q	Expérience professionnelle <i>A valider avant l'entrée en PST 219</i>	36 crédits
--------	--	------------

Travaux de fin d'études et mémoire

PST219	Préparation au diplôme de psychologue du travail	12 crédits
--------	--	------------

UA210R	Mémoire	48 crédits
--------	---------	------------

Avec une Licence de Psychologie ou un diplôme d'un niveau supérieur en psychologie (Hors psychologie du travail)

Licence, master 1 ou maîtrise de psychologie, master 1 et 2 ou maîtrise et DESS de Psychologie (hors travail) ou Maîtrise & DEA de Psychologie (hors travail)

Vous êtes dispensé automatiquement (sans dépôt de dossier) des UE

PST 001

PST 002

PST 003

PST 004

PST 108 (*)

PST 115 (*)

PU2101 UE optionnelle

Vous devez valider 2 UE optionnelles (PU2102) parmi les UE du Département Travail, Organisation, Formation ou parmi les autres UE en sciences humaines du Cnam.

Le choix des UE optionnelles (PU2102) doit être validé par un enseignant titulaire.

* Il est possible de valider l'UE PST 108 et l'UE PST 115 dont vous êtes normalement dispensé au titre des UE optionnelles.

Formation théorique en psychologie du travail		
PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	6 crédits
PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6 crédits
PSY206	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6
crédits		

PU2102	2 Ue optionnelles	12
crédits		

Pour accéder à la formation pratique et clinique (modules de professionnalisation), il faut avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement correspondant à la formation théorique, à l'exception du cours PST108 et des UE optionnelles

Formation pratique et clinique : modules de professionnalisation <u>1ère année</u>		
PST116	Clinique de l'expérience professionnelle	
12 crédits		
PST117	Textes et théories en psychologie du travail	
12 crédits		

Formation pratique et clinique : modules de professionnalisation <u>2ème année</u>		
PST118	Pratiques de terrain en psychologie du travail	
12 crédits		

UA210Q	Expérience professionnelle <i>A valider avant l'entrée en PST 219</i>	36 crédits
--------	--	------------

Travaux de fin d'études et mémoire		
PST219	Préparation au diplôme de psychologue du travail	12 crédits
UA210R	Mémoire	48 crédits

Avec une maîtrise de psychologie du travail ou un master 2 de Psychologie du travail (Maîtrise de Psychologie du travail & DESS de Psychologie du travail)

Vous êtes dispensé automatiquement (sans dépôt de dossier) des UE

PST 001
PST 002
PST 003
PST 004
PST 105
PST 108 (*)
PST 115 (*)
PST 117
UE optionnelle (PU2101)

Vous devez valider 2 UE optionnelles (PU2102) parmi les UE du Département Travail, Organisation, Formation ou parmi les autres UE en sciences humaines du Cnam.

Le choix des UE optionnelles doit être validé par un enseignant titulaire.

Il est possible de valider l'UE PST 108 et l'UE PST 115 dont vous êtes normalement dispensé au titre des UE optionnelles.

Formation théorique en psychologie du travail		
PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6 crédits
PSY206 crédits	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6

PU2102 crédits	2 Ue optionnelles	12
-------------------	-------------------	----

Pour accéder à la formation pratique et clinique, il faut avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement correspondant à la formation théorique, à l'exception du cours PST108 et de l'UE optionnelle

Formation pratique et clinique : modules de professionnalisation <u>1ère année</u>		
PST116 12 crédits	Clinique de l'expérience professionnelle	

Formation pratique et clinique : modules de professionnalisation <u>2ème année</u>		
PST118 12 crédits	Pratiques de terrain en psychologie du travail	

UA210Q	Expérience professionnelle <i>A valider avant l'entrée en PST 219</i>	36 crédits
--------	--	------------

Travaux de fin d'études et mémoire		
PST219	Préparation au diplôme de psychologue du travail	12 crédits
UA210R	Mémoire	48 crédits

FICHE 4 : L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET LE STAGE DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHOLOGIE

La délivrance des diplômes du Cnam est soumise à des exigences d'expérience professionnelle dans la spécialité du diplôme.

Une expérience professionnelle dans le domaine de la psychologie du travail est obligatoire. Cette expérience doit être validée avant l'entrée en PST 219.

Il n'est pas possible d'exercer comme psychologue du travail avant l'obtention du titre. Le domaine de la psychologie du travail consiste à l'exercice d'une activité tournée vers le développement des personnes et des situations de travail : santé, enseignement/ formation, accompagnement et soutien professionnel et social, représentation du personnel.

Conditions d'expérience

Il faut justifier :

- soit de 2 ans d'expérience dans le domaine (Cf ci-dessus)
- soit de 3 ans en dehors du domaine avec un stage de 6 mois dans le domaine (La durée du stage pouvant être réduite à 3 mois sur l'accord du professeur titulaire de Chaire).

Un rapport d'expérience doit être rédigé

Les élèves doivent pouvoir rendre compte dans un rapport d'activité de 10 pages maximum de leur expérience professionnelle dans le domaine.

A titre de conseil pour la rédaction, on recommande de s'attacher à préciser la nature :

- Des tâches confiées dans l'organisation : ce qui vous a été formellement prescrit comme professionnel ou comme stagiaire en matières de but à atteindre et de moyens à utiliser.
- Des activités réellement menées : ce qu'il vous a fallu faire réellement pour accomplir les tâches confiées.
- Du travail collectif dans lequel vous vous êtes trouvés impliqué.
- Des outils, matériels ou méthodes réellement mobilisés, transformés ou, au contraire, écartés dans l'activité réelle.
- Des travaux de rédaction de documents éventuellement sollicités et réalisés.
- Des contacts établis avec des psychologues dans la situation de travail habituelle ou pendant le stage.
- Des personnes et des publics concernés par votre activité de professionnel ou de stagiaire. On pourra en préciser le nombre.

Par ailleurs il pourra aussi être utile de rendre compte, dans le cas d'un stage, de la différence constatée entre vos activités professionnelles hors domaine et les activités accomplies pendant le stage de 6 mois.

Dans tous les cas, le rapport devra s'attacher à rendre compte de l'expérience comprise à partir des difficultés rencontrées et de l'action engagée pour s'y mesurer.

Evaluation du rapport

Le rapport ne donne pas lieu à une soutenance orale et il n'est pas noté. Il fait l'objet d'un avis favorable ou défavorable de la part du responsable du parcours et d'un jury d'enseignants. Il ne nécessite pas d'inscription au préalable.

L'expérience professionnelle n'est pas obligatoire pour l'inscription aux UE.

Par contre, si votre objectif est l'obtention d'un diplôme, l'expérience professionnelle devra être examinée au plus tard au moment de la candidature à l'entrée en PST 219.

Ce stage peut donner lieu à une convention entre le Cnam et l'organisme partenaire

Pour obtenir une convention de stage, il faut au préalable avoir obtenu au moins une unité d'enseignement du Cnam ou être inscrit à un diplôme.

Toute demande doit être déposée au moins 10 jours avant le début du stage.

Pièces à fournir :

copie de la carte d'inscription ;

lettre de proposition de stage de l'entreprise comportant les dates, la durée et le lieu du stage, la mission, les coordonnées du tuteur, le montant d'une éventuelle indemnité (cette lettre doit comporter l'accord de l'enseignant responsable de la spécialité) ;

attestation d'assurance personnelle « responsabilité civile ».

Contact pour la convention de stage :

Service de la scolarité

292, rue St Martin – 75003 Paris – accès 9 bis

Contact : Mme Arzens. Numéro de téléphone : 01 40 27 21 27

Horaires : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h.